

Conseil de sécurité

Distr. générale
28 juillet 2011
Français
Original : anglais

Lettre datée du 27 juillet 2011, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint une lettre, datée du 20 juillet 2011, du Président de la Commission de l'Union africaine, M. Jean Ping, me demandant de transmettre le texte du Communiqué de la 286e Réunion du Conseil de paix et de sécurité de l'Union, qui s'est tenue le 19 juillet 2011 (voir annexe).

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir porter le texte de la présente lettre et de son annexe à l'attention des membres du Conseil de sécurité.

(*Signé*) **BAN** Ki-moon

11-43591 (F) 290711 030811



Annexe

Lettre datée du 20 juillet 2011, adressée au Secrétaire général par le Président de la Commission de l'Union africaine

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le communiqué adopté à la deux cent quatre-vingt-sixième réunion du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine, tenue le 19 juillet 2011 pour examiner la situation au Darfour et les activités de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD) (voir pièce jointe).

Comme vous pourrez le constater à la lecture du communiqué, le Conseil de paix et de sécurité a décidé de proroger d'une année le mandat de la MINUAD, qui expire le 31 juillet, et compte tenu de la nature hybride de l'Opération, a demandé au Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies de faire de même à sa prochaine séance le 22 juillet 2011. Ceci est d'autant plus important que la MINUAD continue de jouer un rôle central, y compris du point de vue de la protection des civils au Darfour, et que l'on attend d'elle une contribution croissante au cours des prochains mois, en particulier s'agissant de la mise en œuvre du document de Doha pour la paix au Darfour et des efforts qui sont faits pour que celle-ci associe plus de parties prenantes, du lancement du processus politique au Darfour, en s'appuyant sur les résultats positifs du processus de Doha, du relèvement rapide et d'autres tâches connexes. Tandis que les Darfouriens continuent d'œuvrer à l'édification de la paix dans leur région, il est essentiel que nos deux organisations demeurent à leur côté et appuient leurs efforts, en particulier par le maintien de la présence de la MINUAD.

Je saisis cette occasion pour solliciter votre soutien et celui du Conseil de sécurité en vue de faciliter le lancement effectif du processus politique au Darfour, qui constituait l'une des recommandations principales du Groupe de haut niveau de l'Union africaine sur le Darfour. Le processus politique au Darfour, qui a été approuvé au plus haut niveau par l'Union africaine, y compris à la dix-septième session ordinaire de la Conférence des chefs d'État et de gouvernement tenue récemment à Malabo, représente selon nous la meilleure chance de consolider les acquis obtenus jusqu'à présent, de s'assurer que les Darfouriens s'approprient la recherche de solutions à leurs propres problèmes et de donner des moyens d'action aux différentes parties prenantes, ainsi que de parvenir à un règlement global et ouvert de toutes les questions interdépendantes ayant trait à la paix, à la justice et à la réconciliation au Darfour. Dans son communiqué, dans le prolongement des déclarations antérieures de l'Union africaine sur le processus politique au Darfour, le Conseil de paix et de sécurité a exhorté fortement le Conseil de sécurité et ses membres à se rallier à cette initiative, dont l'exécution sur le terrain sera assurée par le Groupe de mise en œuvre de haut niveau de l'Union africaine et la MINUAD.

Tandis que nous devons continuer d'engager toutes les parties prenantes, y compris le Gouvernement soudanais, à tout mettre en œuvre pour réunir des conditions favorables au succès de cette initiative, il est tout aussi important de garder à l'esprit que subordonner le lancement du processus politique au Darfour à des conditions préalables irait à l'encontre de nos efforts conjoints, en risquant d'offrir aux fauteurs de trouble l'occasion de saper la quête de la paix, de faire échec au principe de l'appropriation par les parties prenantes soudanaises et

d'empêcher de saisir les opportunités qui se présentent pour faire avancer la cause de la paix, de la justice et de la réconciliation au Darfour.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir diffuser d'urgence le texte du communiqué du Conseil de paix et de sécurité aux membres du Conseil de sécurité avant la séance qu'ils tiendront sous peu, afin qu'ils puissent tenir compte de la position et des vues de l'Union africaine lorsqu'ils envisageront le renouvellement du mandat de la MINUAD.

Je saisis cette occasion pour, une nouvelle fois, exprimer à l'Organisation des Nations Unies la gratitude de l'Union africaine, et pour vous remercier personnellement de votre attachement sans faille à la promotion d'une paix durable, de la sécurité et de la stabilité sur notre continent.

(*Signé*) Jean **Ping**

Pièce jointe

Communiqué de la 286e Réunion du Conseil de paix et de sécurité

Le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine (UA), en sa 286e réunion tenue le 19 juillet 2011, a examiné la situation au Darfour et les activités de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD), et adopté la décision suivante :

Le Conseil

1. *Prend note* du rapport du Président de la Commission sur la situation au Darfour [PSC/PR/2(CCLXXXVI)], ainsi que des déclarations faites par le Représentant spécial conjoint UA/Nations Unies pour la MINUAD, le professeur Ibrahim Gambari, et le représentant du Gouvernement du Soudan;

2. *Rappelle* ses décisions et communiqués antérieurs sur la situation au Darfour;

3. *Prend note avec satisfaction* des progrès accomplis dans le déploiement des composantes militaire et de police de la MINUAD, dont les effectifs s'élèvent maintenant respectivement à 18 002 et à 2 751, soit respectivement 92 % et 73 % de l'effectif total autorisé, ainsi que de la composante civile de la Mission qui s'élève à 4 466, soit 81 % de l'effectif autorisé. Le Conseil *prend également note* de la nouvelle posture robuste adoptée par la MINUAD dans la mise en œuvre de son mandat, et *exprime sa satisfaction* devant les résultats positifs déjà obtenus;

4. *Exprime sa préoccupation* face à l'insécurité qui prévaut dans certaines parties du Darfour, conduisant à des pertes en vies humaines et à des déplacements de populations civiles, avec l'impact négatif qui en résulte sur le plan humanitaire. Le Conseil *lance un appel* à toutes les parties concernées pour qu'elles fassent preuve, avec l'urgence requise, de la plus grande retenue et s'abstiennent de toute action susceptible d'aggraver la situation sécuritaire sur le terrain;

5. *Condamne fermement* les récentes attaques contre le personnel de la MINUAD et des agences humanitaires opérant au Darfour, y compris la tentative d'embuscade tendue, le 30 juin 2011, par des éléments inconnus et qui a entraîné la mort d'un soldat de la paix éthiopien. Le Conseil *appelle* le Gouvernement du Soudan à ne ménager aucun effort pour identifier les auteurs de ces actes criminels et les traduire en justice;

6. *Salue* les efforts du Représentant spécial conjoint UA/Nations Unies pour la MINUAD, le professeur Ibrahim Gambari, et son engagement continu et déterminé, ainsi que ceux du personnel de la Mission, pour leur dévouement et leur contribution à la promotion d'une paix durable, de la sécurité et de la réconciliation au Darfour, y compris la tenue de la toute première Conférence internationale sur l'eau pour le Darfour et le lancement de l'opération « Panier pour le printemps »;

7. *Souligne* l'urgence que revêt la réalisation de la paix au Darfour, reconnaissant que les populations du Darfour attendent la paix depuis trop longtemps. À cet égard, le Conseil *note avec satisfaction* la conclusion des négociations politiques de Doha, en particulier la signature du Document de Doha pour la paix au Darfour par le Gouvernement du Soudan et le Mouvement de libération et de justice, le 14 juillet 2011, comme un développement positif qui va

grandement contribuer à la promotion de la paix et de la sécurité au Darfour. Le Conseil *félicite* tout à la fois le Gouvernement du Soudan et le Mouvement de libération et de justice pour leur engagement et pour avoir mis les intérêts de la population du Darfour au-dessus de toute autre considération. Le Conseil *félicite également* l'ancien Médiateur en chef conjoint, M. Djibril Bassolé, ainsi que le Gouvernement du Qatar, en particulier M. Ahmed Abdallah Bin Al-Mahmoud, Ministre délégué aux affaires étrangères, pour leurs efforts inlassables;

8. *Lance un appel* aux autres mouvements armés pour qu'ils se joignent au processus de paix et adhèrent au Document de Doha pour la paix au Darfour. À cet égard, le Conseil *encourage* l'Union africaine et les Nations Unies à poursuivre leurs efforts visant à faire en sorte que les mouvements armés qui ne se sont pas encore joints au processus de paix le fassent. Le Conseil *se félicite* de la récente nomination du professeur Ibrahim Gambari comme Médiateur en chef conjoint *ad interim*, et *attend avec intérêt* la formalisation rapide de cette nomination;

9. *Réitère* toutes les décisions et déclarations antérieures de l'Union africaine, y compris le paragraphe pertinent de la décision sur le rapport du Conseil de paix et de sécurité sur ses activités et l'état de la paix et de la sécurité en Afrique, adoptée par la dix-septième session ordinaire de la Conférence de l'Union, tenue à Malabo, du 30 juin au 1er juillet 2011, relatives au Processus politique au Darfour (DPP). Le Conseil *souligne, une fois de plus,* la nécessité du lancement effectif du DPP, en s'appuyant sur les résultats positifs du processus de Doha, comme moyen de consolider les progrès réalisés jusqu'à présent et d'assurer que les Darfouriens s'approprient véritablement la quête de la paix, de la justice et de la réconciliation dans leur région;

10. *Prie* le Groupe de mise en œuvre de haut niveau de l'Union africaine (AUHIP) sur le Soudan et la MINUAD d'accélérer leurs efforts pour le lancement du DPP, y compris les travaux préparatoires et les consultations avec le Gouvernement du Soudan et d'autres parties prenantes, afin d'œuvrer à la création d'un environnement qui permettra à tous les acteurs de participer librement au Processus. Le Conseil *souligne* la responsabilité première qui incombe au Gouvernement du Soudan, *se félicite* de son engagement exprimé à n'épargner aucun effort à cet égard, y compris la levée rapide de l'état d'urgence au Darfour, et *l'exhorte* à apporter toute la coopération nécessaire au Groupe de mise en œuvre de haut niveau et à la MINUAD;

11. *Réitère l'appel* lancé par la dix-septième session ordinaire de la Conférence de l'Union aux partenaires de l'Union africaine, en particulier le Conseil de sécurité et ses membres, de soutenir pleinement le DPP, qui a été approuvé au plus haut niveau par l'Union africaine, et de prendre les mesures attendues d'eux, afin de faciliter le travail du Groupe de mise en œuvre de haut niveau de l'Union africaine et de la MINUAD à cet égard. Tout en reconnaissant la nécessité de créer un environnement propice à la réussite du DPP, le Conseil *exhorte fortement* tous les membres de la communauté internationale à soutenir le DPP, sans subordonner son lancement à des conditions préalables qui risquent d'offrir aux fauteurs de troubles l'occasion de saper la quête de la paix, de faire échec au principe de l'appropriation par les parties prenantes soudanaises et d'empêcher de saisir les opportunités qui se présentent pour faire avancer la cause de la paix, de la justice et de la réconciliation au Darfour. Le Conseil *souligne* que le lancement de la DPP permettra de renforcer

la capacité des parties prenantes soudanaises et de créer l'environnement paisible auquel la population du Darfour aspire;

12. *Décide* de proroger, pour une nouvelle période de 12 mois, le mandat de la MINUAD, tel que défini par la décision PSC/PR/Comm(LXXIX) de la 79e réunion du Conseil de paix et de sécurité, tenue le 22 juin 2007, et la résolution 1769 (2007) du Conseil de sécurité de l'ONU du 31 juillet 2007. Le Conseil *demande* au Conseil de sécurité des Nations Unies de faire de même, en gardant à l'esprit le rôle central que la MINUAD joue sur le terrain, en particulier en ce qui concerne la protection des civils, et la contribution croissante attendue de la Mission pour faire avancer la recherche d'une paix durable au Darfour, y compris l'appui à la mise en œuvre du Document de Doha pour la paix au Darfour, le lancement du DPP, le relèvement rapide et la facilitation du retour des personnes déplacées et des réfugiés, en s'appuyant sur la tendance encourageante observée sur le terrain;

13. *Prie* la Commission de suivre activement la mise en œuvre de cette décision et de mobiliser tout le soutien nécessaire à cet égard. Le Conseil *demande en outre* à la Commission et à la MINUAD de lui faire rapport régulièrement sur les progrès accomplis, notamment la mise en œuvre du Document de Doha pour la paix au Darfour, le lancement effectif du DPP, les défis qui pourraient être rencontrés à cet égard et l'ampleur du soutien reçu des partenaires internationaux, ainsi que la mise en œuvre du mandat de la MINUAD pour les douze prochains mois, à partir du 31 juillet 2011;

14. *Décide* de rester activement saisi de cette question.